

### Mouvement pour la défense de la statistique publique



#### LA STATISTIQUE PUBLIQUE C'EST :

- L'INSEE, 5 730 agents en 2009 :  
1 800 à la Direction générale (Malakoff)  
3 930 dans les 24 Directions régionales et 4 Centres nationaux informatiques
- 17 SERVICES STATISTIQUES MINISTERIELS, 2 540 agents en 2009 :  
1 420 dans les services centraux  
1 120 dans les régions et départements

#### CONTACTS PRESSE :

Comité de défense de la statistique publique : 06.75.98.56.47

Intersyndicale : 01.41.17.58.91

[WWW.SAUVONSLASTATISTIQUEPUBLIQUE.ORG](http://WWW.SAUVONSLASTATISTIQUEPUBLIQUE.ORG)

## **Le CDSP**

Le comité de défense de la statistique publique (CDSP) a été créé en septembre 2008 après l'annonce de délocalisation d'une partie des services. Il regroupe des agents de l'ensemble des établissements de la statistique publique, qui souhaitent préserver ce service public, face aux multiples attaques qu'il subit aujourd'hui.

<b>Casser le thermomètre pour cacher la fièvre ?</b>	<b>p3</b>
<b>Une casse dans l'ombre</b>	<b>p4</b>
<b>Le monde politique attaque la statistique publique</b>	<b>p5</b>
<b>Coupes budgétaires : des missions en péril</b>	<b>p6</b>
<b>Réductions d'effectifs : on cible la statistique publique</b>	<b>p7</b>
<b>La délocalisation : un projet dangereux, cher et inutile</b>	<b>p8</b>
<b>Les objectifs du CDSP</b>	<b>p10</b>

## Casser le thermomètre pour cacher la fièvre ?

La statistique publique fait face à des menaces inquiétantes :

- **Baisse de 25 % des crédits de fonctionnement utilisables par l'Insee en 2010.** L'Insee a pourtant déjà réduit ses dépenses de fonctionnement de 9 % entre 2008 et 2009. Ces coupes budgétaires mettent en péril la réalisation de certaines enquêtes.
- **Réduction des effectifs de l'Insee de 9 % à l'horizon 2015.** Cette baisse fait suite à une réduction d'effectifs de 14 % entre 2006 et 2010, pour un total de -22 % en 9 ans. Alors que l'Insee représente un tiers des effectifs du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi, il a dû réaliser les deux tiers des baisses d'effectifs entre 2009 et 2010.
- **Délocalisation de 500 postes de la statistique publique à Metz.** Cette délocalisation a été promise aux élus Mosellans par le président de la République le 2 septembre 2008. Ses contours ont été précisés dans un rapport rendu public le 2 décembre 2008. Une quinzaine de postes d'encadrement doit être transférée courant 2010, alors qu'aucun budget ni aucun moyen humain n'ont jusqu'ici été alloués à l'opération par le gouvernement.
- **Attaques verbales de la part du monde politique.** Suite à ces déclarations, le compte-rendu du Comité de direction de l'Insee du 5 octobre 2009 concluait que « l'image [de l'Insee] s'est dégradée depuis 2006 », sur la base des résultats d'un baromètre interne.

Pourtant, l'Insee et la Statistique Publique sont plus que jamais indispensables :

- **La décentralisation doit s'accompagner d'outils de pilotage économique au niveau local.** Pourtant, c'est dans les directions régionales de l'Insee que les réductions d'effectifs prévues sont les plus importantes, avec une baisse de 22 % prévue entre 2010 et 2015. La pérennité des établissements régionaux est menacée.
- **Le développement durable nécessite des outils statistiques à la mesure de l'enjeu qu'il représente.** Ces outils restent pour la plupart à développer. Il faudrait pour cela disposer de moyens financiers et humains supplémentaires.
- **La mise en oeuvre du rapport Stiglitz permettrait de mieux rendre compte de la qualité de vie de la population.** Le chiffre du PIB ne suffit pas à mesurer une réalité complexe qui comporte de multiples dimensions : il ne peut pas être le seul indicateur du bien-être de la population. Là encore, la réalisation de travaux supplémentaires appelle des moyens adaptés.

Depuis la création de l'Insee comme institut indépendant, la statistique publique n'a jamais connu une telle mise en péril de ses missions. Alors ? Veut-on casser le thermomètre pour cacher la fièvre ?

## Une casse dans l'ombre

Le personnel de la statistique publique ne cesse d'adresser à sa hiérarchie des questions simples, qui concernent aussi le grand public. Qui va financer la délocalisation ? Quels travaux allons-nous sacrifier pour faire face aux réductions d'effectifs et de budget ? Malheureusement, nous restons toujours sans réponse.

### Le gouvernement refuse d'informer les agents et le public sur le coût de la délocalisation

- Le Premier ministre avait prévu que **le rapport précisant les contours de la délocalisation** (rapport Cotis-Duport) **devait rester confidentiel**. C'était sans compter sur l'insistance des agents qui ont fini par « envahir » une réunion des directeurs de l'Insee le 27 novembre 2008 pour revendiquer sa diffusion. Le lendemain, le directeur général, Jean-Philippe Cotis, annonçait la publication partielle du rapport pour le mardi 2 décembre.
- **L'annexe financière du rapport**, où les auteurs listaient les moyens qui leur semblaient nécessaires à la réalisation du projet de délocalisation, **n'a toujours pas été rendue publique**.
- De même, aucune information n'a été communiquée à ce jour sur le contenu des discussions budgétaires en cours depuis le mois de janvier 2009

### La direction de l'Insee refuse de communiquer sur les travaux qui seront sacrifiés

- Le 9 septembre 2009, la direction de l'Insee a diffusé un **document d'orientation des travaux de l'Insee à l'horizon 2015**. Celui-ci prévoit à la fois la poursuite des travaux existants, une amélioration de la qualité des statistiques et le développement de nouvelles productions dans des domaines tels que le développement durable, les indicateurs sociaux de bien-être, la mondialisation des entreprises ou l'entrepreneuriat. **A aucun moment il n'est question des moyens humains et financiers nécessaires** à la mise en œuvre de ces ambitions.
- En dépit des demandes répétées du personnel, **la direction de l'Insee refuse d'expliquer comment elle envisage de gérer la pénurie** de moyens et de personnel pour pouvoir ne serait-ce que maintenir la situation existante.

### Notre point de vue

- **Le gouvernement dissimule la vérité** non seulement aux agents mais aussi **aux citoyens** : avec la délocalisation, on va déstabiliser un service public et plomber davantage le déficit de l'État.
- Si le gouvernement a refusé la publication de l'annexe financière du rapport Cotis-Duport, c'est sans doute qu'il ne compte pas en remplir les conditions. Cette opacité laisse présager une **délocalisation au rabais**, d'autant plus risquée pour la qualité des productions statistiques.
- Les objectifs affichés de productions plus nombreuses et d'amélioration de la qualité sont à l'évidence incompatibles avec les contraintes **de réduction de 9 % des effectifs et de 25 % du budget** de fonctionnement utilisable !
- La direction de l'Insee refuse de communiquer sur la **réduction des missions qui s'impose**. Ce faisant, elle protège le gouvernement en lui évitant d'avoir à **assumer** les conséquences de sa politique.

## Le monde politique attaque la statistique publique

La statistique publique est chahutée, dans une période de crise où les informations qu'elle produit sont encore plus nécessaires. Pour que la statistique publique continue à être un instrument de la démocratie, elle a besoin d'être forte et indépendante, afin que tous les utilisateurs de ce service public jouissent d'une information de qualité et qu'ils aient pleinement confiance dans les données

### Des atteintes répétées au cours des dernières années

- **Limogeage** sans explication du dernier directeur général de l'Insee en octobre 2007, soit le plus court mandat depuis la création de l'Insee en 1946.
- **Rétention de publications** au Ministère de l'éducation nationale de septembre 2008 au début de l'année 2009
- Remises en cause des prévisions de l'Insee jugées toujours pessimistes par Mme Lagarde et par M. Sarkozy. Le 20 mars 2009, lors d'une conférence de presse suite au Conseil Européen, ce dernier **accusait l'Insee de faire un « concours »** avec les autres instituts de prévision, **à celui qui annoncerait « la plus mauvaise nouvelle »**.
- Remise en cause d'une étude de la statistique publique sur le RSA par Martin Hirsch en avril 2009
- Rupture systématique de l'embargo sur le nombre de demandeurs d'emploi et les chiffres du chômage au cours de l'année 2009 par Laurent Wauquiez et Christine Lagarde.

### Des pratiques qui heurtent le code de bonnes pratiques de la statistique européenne

- Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne a été établi afin de « renforcer la confiance dans l'indépendance, l'intégrité [...] la crédibilité et la qualité des statistiques produites »<sup>1</sup>.
- Les critiques répétées du gouvernement et du chef de l'État et le limogeage du directeur de l'Insee contreviennent au principe n° 1 d'**indépendance professionnelle** des statisticiens.
- les nombreuses levées d'embargo et les blocages de publications sont contraires au principe n° 6 d'**impartialité et d'objectivité**, qui place tous les utilisateurs sur un pied d'égalité, en particulier face à la diffusion des données.

### Notre point de vue

- Quand les attaques contre l'indépendance de la statistique publique se cumulent avec des réductions du personnel et du budget de l'Insee qui dépassent largement celles des autres directions du ministère, **on peut s'interroger sur les intentions du gouvernement.**

---

<sup>1</sup> Préambule du Code de bonnes pratiques tel qu'adopté par le Comité du programme statistique le 24 février 2005.

## Coupes budgétaires : des missions en péril

En dépit du refus de la direction de communiquer le détail des réductions budgétaires, les personnels de l'Insee ont pu obtenir officieusement quelques informations sur les origines et sur l'ampleur des restrictions.

### Les origines de la réduction du budget

- Le budget de fonctionnement voté pour l'Insee est passé de 69 millions d'euros en 2008 à 55 millions en 2009, soit une **baisse de 20 %**. Il s'est ensuite stabilisé en 2010 (56,8 millions).
- L'Insee a néanmoins pu fonctionner en 2009 grâce à des reports de crédits de l'année 2008 (+9,7 millions) et en contractant des dettes à payer en 2010. Avec les **dettes accumulées l'année dernière** (-4 millions), l'Insee se voit dans l'incapacité de faire face à ses dépenses en 2010.
- Compte tenu des gels de crédits<sup>2</sup> et des loyers budgétaires<sup>3</sup>, **l'Insee devrait réduire ses dépenses de 25 %** en 2010 par rapport à 2009.

### Une situation intenable

- Au total, **l'Insee devrait économiser au minimum 18 millions d'euros** relativement à ses dépenses de 2009. A ce jour, les plans d'économie annoncés par la direction permettraient d'économiser 1,4 millions d'euros.
- **L'Insee est actuellement en retard de paiement** vis-à-vis de ses fournisseurs et est incapable de leur dire à quelle date ils toucheront ce qui leur est dû.

### Le budget de fonctionnement de l'Insee sert à :

- Financer les enquêtes, comme par exemple **l'enquête emploi**, qui permet le calcul du chiffre officiel du chômage, ou encore le **recensement de la population**.
- Financer les **déplacements** des agents pour des réunions internes ou avec nos partenaires.
- Financer la **formation** des agents (en méthodologie statistique par exemple ou encore pour l'utilisation des nombreux logiciels nécessaires à la production des statistiques) et des enquêteurs.

### Notre point de vue

- Avec une réduction du budget de fonctionnement de 25 %, certaines enquêtes ne pourront plus être conduites. Ne pas le reconnaître, comme le fait la direction de l'Insee, c'est adopter la **politique de l'autruche**.
- Avec les refus de formations et de déplacements d'ores et déjà en vigueur, **on hypothèque l'avenir de l'institut** et on freine le travail des agents.

---

<sup>2</sup> Les gels de crédits pour l'agriculture, la relance (grand emprunt) et l' « état exemplaire » s'élèvent à 3,3 millions d'euros en 2010.

<sup>3</sup> Les loyers budgétaires doivent être reversés par l'Insee en rétribution de l'occupation des locaux qui sont propriétés de l'Etat. Ils ont bondi de 5,6 millions d'euros en 2009 à 11 millions en 2010, sans que l'occupation de locaux supplémentaires le justifie.

## Réduction d'effectifs : on cible la statistique publique

### Une baisse de 22 % des effectifs sur 9 ans !

- **L'Insee a déjà perdu 14,5% de ses effectifs en 4 ans.** Au premier janvier 2006, les effectifs de l'Insee atteignaient 6 306 agents<sup>4</sup>. Au premier janvier 2010, ils n'étaient plus que de 5 392, soit une baisse de 14,5 %.
- **La baisse des effectifs devrait encore atteindre 9,2 % au cours des 4 prochaines années.** Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), l'Insee subit la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Son application conduit à une projection d'effectifs de 4 895 agents au premier janvier 2015. Cela représente une nouvelle baisse de 9,2 % par rapport aux 5 392 agents de 2010.

### Les réductions d'effectifs touchent l'Insee plus que d'autres services

- Dans le projet de loi de finances 2010<sup>5</sup>, il est précisé que le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi va perdre 302 agents<sup>6</sup> en équivalent temps plein<sup>7</sup> sur 15 702 en 2009, soit une baisse de 2 %. L'Insee devrait pour sa part en perdre 203, sur 5 690 en 2009, soit une baisse de 3,6 %<sup>8</sup>.
- L'Insee représente donc **un tiers des effectifs du ministère**, mais il doit réaliser **les deux tiers des réductions d'effectifs !**
- **Tous les ministères et toutes les directions ne subissent pas une réduction proportionnelle de leurs effectifs**, selon les priorités du gouvernement. Par exemple, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche bénéficie d'un maintien de ses effectifs entre 2009 et 2010.

### La pérennité des établissements régionaux est menacée

- Du fait des réductions d'effectifs et de la délocalisation d'une partie des services à Metz, la direction de l'Insee envisage une **baisse de 22% des effectifs régionaux entre 2010 et 2015**.
- En 2005, la direction de l'Insee estimait que les établissements n'étaient viables qu'au-delà de 80 agents<sup>9</sup>. En 2010, **sept directions régionales devraient passer sous cette taille critique** : l'Alsace, l'Auvergne, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, la Picardie et le Poitou-Charentes.

### Notre point de vue

- Le gouvernement est **responsable des réductions d'effectifs** de l'ensemble de la fonction publique d'état dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).
- Le gouvernement est également **responsable de la répartition des baisses d'effectifs** entre les ministères et les directions, et donc de la coupe drastique subie par l'Insee.
- Les directions régionales de l'Insee sont la garantie d'un service d'information minimal pour toutes les régions de France.

<sup>4</sup> Source : rapports d'activité de l'Insee.

<sup>5</sup> Source : [http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers\\_de\\_presse/plf2010/grandes\\_lignes/effectifs-politique\\_salariale.pdf](http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/plf2010/grandes_lignes/effectifs-politique_salariale.pdf).

<sup>6</sup> Chiffre calculé avec un périmètre ministériel identique en 2009 et 2010.

<sup>7</sup> Le nombre d'agents en équivalent temps plein est une moyenne qui tient compte des temps partiels et des mouvements en cours d'année.

<sup>8</sup> Source : [http://www.senat.fr/rap/09-101-3-11/09-101-3-11\\_mono.html#toc108](http://www.senat.fr/rap/09-101-3-11/09-101-3-11_mono.html#toc108), programme 220, paragraphe C.

<sup>9</sup> Chiffre évoqué dans le projet de moyen terme 2006-2010.



## La délocalisation : un projet dangereux, cher et inutile

La délocalisation d'une partie de la statistique publique à Metz découle d'une promesse faite par le Président de la République aux élus lorrains : il chercherait ainsi à compenser les fermetures de casernes liées à la refonte de la carte militaire. Le rapport qui définit les contours du projet de délocalisation a été rédigé par le directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, et le président du Conseil national de l'information statistique, Jean-Pierre Duport.

### Un danger pour le service public de la statistique

- **Un projet « à hauts risques<sup>10</sup> »** : c'est ainsi qu'est qualifiée la délocalisation dans la lettre introductive du rapport, qui rappelle que les « *délocalisations [...] débouchent souvent [...] sur des échecs* ».
- **Perte massive de compétences, d'expérience et de savoir-faire**, induite par « *la faible mobilité géographique des agents concernés* », estimée à 10 % dans le rapport.
- **Déstructuration de l'organisation territoriale de l'INSEE** : « *S'agissant du réseau statistique régional, [...] on peut noter en particulier que 70 % des effectifs du service statistique public sont d'ores et déjà localisés en dehors de la région Île-de-France. [...] Le risque d'un trop grand étirement territorial des agents de l'Insee se précise et l'opportunité d'ouvrir une nouvelle implantation territoriale en Moselle ne va pas nécessairement de soi* ». De fait, la délocalisation imposée à Metz menace la pérennité de certaines directions régionales et la fermeture d'un centre informatique à Aix-en-Provence a d'ores et déjà été annoncée.
- **Gaspillage des ressources de la statistique publique** alors qu'elle se devrait en tout premier lieu de remplir ses missions, et en particulier de chercher à répondre aux besoins croissants et de plus en plus complexes de l'ensemble de ses utilisateurs. Des budgets considérables, ainsi que l'énergie des agents seraient investis dans cette opération « d'aménagement du territoire », sans rapport aucun avec les missions de la statistique publique.

### Un coût financier exorbitant

- **Les délocalisations réalisées par le passé se sont avérées extrêmement coûteuses**, beaucoup plus que ce qui était initialement chiffré, ce que soulignent plusieurs rapports de la Cour des Comptes (par exemple pour la Météo Nationale à Toulouse, ou pour le CEREC à Marseille).
- En 2002, Louis Giscard d'Estaing dans un rapport de l'Assemblée Nationale, estimait le coût d'une délocalisation entre 55 000 et 87 000 euros par poste. Il s'est avéré que celui-ci était parfois bien supérieur : celle de l'ENA, par exemple, a coûté 152 000 euros par poste.
- Le coût total du projet atteindrait **200 millions d'euros**, soit plus de 250 000 euros par poste délocalisé. La statistique publique pourrait par conséquent, si ce projet voyait le jour, détenir le record de la délocalisation d'emplois publics la plus chère.
- **Le gouvernement a refusé de s'engager sur les moyens financiers à consacrer à ce projet**. Aucune information officielle n'a été communiquée sur le budget de l'opération, ni sur son mode de financement. C'est ce qui s'était produit lors de la délocalisation du CNDP, qui a dû assumer les coûts de délocalisation sur son propre budget, au détriment de ses missions.

<sup>10</sup> Toutes les citations entre guillemets sont directement tirées du rapport Cotis-Duport.



## Des bénéfices très incertains

- **Les gains pour l'économie mosellane n'ont donné lieu à aucune évaluation.**
- **Les recrutements locaux ne pourraient être, dans les faits, que peu nombreux,** puisqu'il serait fait appel « à toutes les voies possibles de recrutement, à savoir : [...] le personnel du service statistique public volontaire ; les admis aux concours administratifs Insee ; des emplois réservés ; du personnel détaché ; des CDD ». En guise d'emplois pérennes susceptibles d'engendrer un développement économique durable, les Mosellans auraient donc droit, au mieux, aux seuls CDD à temps partiel correspondant aux 70 emplois « créés » par la mise en place d'un centre d'enquêtes téléphoniques, autrement dit, à des emplois précaires. Ces créations n'en serait d'ailleurs même pas puisque la mise en place de ce centre priverait d'une partie de leur travail les enquêteurs du réseau de l'Insee, dont le statut est déjà on ne peut plus précaire.
- **La moitié des postes délocalisés à Metz proviendrait d'autres villes de province :** le projet reviendrait à déshabiller Pierre pour habiller Jacques, ce qui ne représenterait aucun bénéfice au total. Le projet prévoit même la suppression de plus de 71 postes à Aix-en-Provence alors que la ville a connu le départ de 1 700 militaires en 2003 et que la région PACA doit encore en perdre 2 200 avec la réforme de la carte militaire. Ajoutons que le taux de chômage est plus élevé à Aix qu'à Metz.

## Notre point de vue

- **Au sein même de la majorité, l'idée de délocaliser** les services de l'État en fonction de critères d'aménagement du territoire plutôt qu'opérationnels **n'a pas toujours fait recette.** Les délocalisations engagées par Edith Cresson en 1993 ont été largement critiquées, et Georges Tron écrivait<sup>11</sup> en 2002 : « A l'heure où s'engage un vaste programme de décentralisation, qui sera accompagné de déconcentrations importantes, l'objectif de délocalisation des services centraux semble quelque peu désuet ». Les délocalisations sont donc une mesure guidée par des intérêts politiques et non par l'intérêt général.
- Pour justifier la réforme de la carte militaire, en juillet 2008, le Premier ministre a déclaré : « le rôle des armées n'est pas l'aménagement du territoire »<sup>12</sup>. Ce n'est pas davantage celui de la statistique publique. Pour le gouvernement, il y a visiblement **deux poids, deux mesures.**
- Lorsque le secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire a présenté son plan de compensation de la réforme de la carte militaire le 16 septembre 2008, la seule délocalisation citée explicitement était celle de la statistique publique. La rapidité avec laquelle **les services statistiques ont été choisis** pour contribuer à l'aménagement du territoire témoigne d'un ciblage particulier. Voulait-on éloigner du pouvoir une institution qui dérange ?

<sup>11</sup> Source : rapport de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de finances pour 2003, annexe n°26 du rapporteur spécial Georges Tron : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/budget/plf2003/b0256-26.asp>.

<sup>12</sup> Journal du dimanche du 24 juillet 2008.

## Les objectifs du CDSP

La statistique publique traverse une période d'importants changements et de remises en cause menaçantes tant pour ses missions de service public que pour ses agents. C'est pourquoi le Comité de défense de la statistique publique (CDSP), qui a vocation à rassembler une large part des personnels de la statistique publique, s'est constitué afin d'intervenir pour faire respecter les principes suivants :

- Veiller à ce que la définition des missions du service public de la statistique réponde bien aux attentes exprimées par la demande sociale : utilisateurs de l'information économique, démographique et sociale, responsables politiques et administratifs de tous niveaux.
- Veiller à ce que les ressources allouées au service public de la statistique lui permettent d'assurer dans les meilleures conditions les missions qui lui sont assignées en respectant qualité et pertinence des informations produites, délai de production, conditions de travail des agents.
- Veiller à ce que la production et la diffusion des données et des études se fassent dans le respect des règles déontologiques qui régissent le service public. Les règles d'indépendance professionnelle, de respect du secret statistique, de l'impartialité et de l'objectivité, de l'accessibilité et de la clarté sont énoncées dans le Code des bonnes pratiques de la statistique européenne et dans le décret relatif à la constitution de l'Autorité de la statistique publique.

Dans ce large cadre d'intervention, le CDSP poursuit aujourd'hui des objectifs plus précis :

- Le CDSP lutte contre le projet de création d'un pôle statistique à Metz, qui est en fait une délocalisation d'une partie importante du service public de la statistique (500 emplois), et un premier pas vers son démantèlement. En effet, cette délocalisation, au coût exorbitant, entraînerait durablement une perte d'efficacité et de qualité de la statistique publique et ceci pour des bénéfices non démontrés. Le CDSP demande toujours l'abandon pur et simple du projet.
- Le CDSP est mobilisé pour mettre fin aux atteintes répétées à l'indépendance du service public de la statistique telles que les censures de publications, les dénigrements de la qualité des productions, les commentaires publics de résultats avant la date de levée d'embargo. Il rappelle que des règles précises encadrent la publication et la diffusion des statistiques et des études élaborées par les différents Services statistiques ministériels (SSM) et l'Insee, sous leur responsabilité exclusive.
- Le CDSP s'oppose aux mesures de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui conduisent à une dégradation des conditions de travail, à l'abandon de certaines missions du service public de la statistique ou à une perte de qualité de ses productions comme par exemple :
  - Le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans un contexte de demande d'information croissante ;
  - La réorganisation des services tendant à éloigner puis séparer la production statistique des études, ce qui affaiblit les interactions positives issues des concertations et travaux communs ;
  - L'externalisation de certains services sans gain avéré pour la qualité du service rendu.

Face à l'élaboration du programme de moyen terme 2015 de l'Insee, dont les effets sur la Statistique publique seront essentiels en tout état de cause, le CDSP sera vigilant et veillera à ce que les orientations prises traduisent réellement la volonté de mieux accomplir ses missions. Celles-ci découlent des besoins et des attentes d'un public très divers, tels qu'ils ont été formulés notamment lors de l'exercice de moyen-terme 2009 - 2013 mené par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).